



INFORMATIONS SUR LA FOURRIÈRE ANIMALE

Conformément aux articles L.211-24 et suivants du Code rural et de la pêche maritime

MAIRIE DE RÉGUSSE

83630

1. Coordonnées de la fourrière animale

La commune de Régusse a confié la gestion de sa fourrière animale à la **Société Protectrice des Animaux (SPA) : Refuge "La Ferme du Relais"** 125, Route de Lorgues – 83780 FLAYOSC Tél. : 04 94 70 70 66 Email : flayosc@la-spa.fr

2. Horaires d'ouverture pour le dépôt des animaux

- **Du lundi au vendredi** : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 17h30
- **Sur rendez-vous uniquement** (hors jours fériés)

3. Modalités de dépôt d'un animal errant

Seuls les animaux en état de divagation sur le domaine public (rues, places, parcs publics, etc.) peuvent être conduits à la fourrière. **Un animal est considéré comme en état de divagation** s'il se trouve :

- Hors de la surveillance de son propriétaire,
- **Sur la voie publique ou dans un lieu public,**
- Sans identification (puce ou tatouage).

Procédure à suivre :

1. **Contacter la police municipale** pour constater l'état de divagation.

À noter :

- Les animaux trouvés **dans une propriété privée** ne relèvent pas de la compétence de la fourrière. Leur gestion incombe au propriétaire des lieux ou à une association agréée.
- Les chats errants vivant en groupe (colonies félines) ne sont pas accueillis en fourrière. Pour ces cas, contacter une association agréée pour la gestion des chats libres.

4. Reprise des animaux par leurs propriétaires

- Les animaux sont gardés **8 jours ouvrés** (15 jours pour les animaux mordeurs ou griffeurs).
- Les propriétaires doivent se présenter à la fourrière **munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de propriété** (carte d'identification de l'animal).
- Des frais de garde et d'identification (si nécessaire) seront facturés au propriétaire.

5. Animaux non réclamés

À l'issue du délai légal, les animaux non réclamés seront **proposés à l'adoption** après évaluation vétérinaire.

6. Signalement d'un animal en danger

Pour tout animal blessé, malade ou en situation de danger immédiat, contacter :

- **Police municipale de Régusse** : 04 94 60 10 42
- **SPA de Flayosc** : 04 94 70 70 66

Pour toute question complémentaire, merci de vous adresser à la mairie de Régusse ou à la SPA.